

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU - SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

Le mardi 26 novembre 2019, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 18 novembre 2019 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Raymond CACAN, Pierre JAUBERTIE, Véronique DUFRAIX, Jean-Patrick CHARPENTIER, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, adjoints, Michel COURDEAU, Raymonde GUILLEMOT, Geneviève CHAMPAGNE, Brigitte BAZINGETTE, Pierre HENNINOT, Isabelle LABRUE, Bernard DELPRAT, Elisabeth BOCQUET, Cendrine LAGRANGE, Gérard SAINTAGNE.

Excusés : Marc VICTORION a donné procuration à Michaël VIGIER, Magali REIMHERR a donné procuration à Pierre HENNINOT, René DUPUY a donné procuration à Cendrine LAGRANGE.

Absent :

La séance est ouverte à 18 h 30. Michaël VIGIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 22 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

I Salle socio-culturelle

a) Point sur les travaux

A ce jour, l'élévation des murs par l'entreprise COURSAC BTP est bien avancée, la mise en place de la charpente métallique, réalisée par l'entreprise BARCONNIERE, a débuté.

b) Commission « salle socio-culturelle »

Raymonde GUILLEMOT fait le compte-rendu de la commission et indique qu'elle a pris contact avec Xavier VITON, originaire de Verget, lequel dirige 3 théâtres sur Bordeaux. Il s'est montré très intéressé par le projet communal et a donné son accord verbal pour conclure un « partenariat » ce qui permettra de proposer des pièces de qualité aux futurs spectateurs. Il propose également d'aider la commune, sur le plan technique, lors du recrutement d'un régisseur si besoin.

Le Conseil municipal se réjouit de cette initiative.

Concernant la couleur des sièges, une seule couleur sera retenue, dans les tons de « bleu ». Un échantillon sera demandé à l'entreprise HUGON afin d'avoir une idée exacte de la couleur ce qui permettra d'arrêter un choix définitif.

Annick CIRARD rappelle la nécessité de communiquer sur la salle socio-culturelle et notamment de donner un nom à la salle. Une information sera donnée par affichage et par le biais du bulletin municipal afin que les administrés proposent des noms.

II Salle Marie CHARBONNIER

Michaël VIGIER indique que les travaux de démolition sont terminés. Il a été nécessaire de créer une murette en fond de parcelle et de prévoir une tranchée afin de permettre l'écoulement des eaux de la parcelle dans le caniveau. La réfection du trottoir devra également être planifiée.

III Travaux d'assainissement

a) Rue de la Chaminade

Les travaux de réfection de la voirie sont terminés. Des ralentisseurs ont été posés et des panneaux de limitation de vitesse à 30 k/h seront prochainement installés.

b) Travaux de voirie

Pierre JAUBERTIE indique que les travaux de la rue Charles PESTRE sont programmés pour la semaine suivante. L'entreprise EUROVIA réalisera également d'autres travaux de voirie sur le territoire communal.

IV Comptabilité

a) Décision modificative n° 4

Pour clôturer l'année 2019, il convient d'apporter des modifications aux crédits prévus au budget 2019 de la commune de Vergt.

PREVISIONS INVESTISSEMENTS FIN 2019

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1332 : Amendes de police	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
D-21538 : Autres réseaux	0.00 €	2 331.29 €	0.00 €	0.00 €
D-21568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 937.76 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 937.76 €	4 331.29 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	6 157.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2016 : CONSTRUCTION CMS	393.53 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2017002 : SALLE SOCIO CULTURELLE	29 408.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2017003 : SALLE MARIE CHARBONNIER	0.00 €	6 157.50 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-2017002 : SALLE SOCIO CULTURELLE	0.00 €	29 408.40 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	35 959.43 €	40 565.90 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	40 897.19 €	44 897.19 €	0.00 €	4 000.00 €
Total Général		4 000.00 €		4 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n° 4 du budget principal de la commune de Vergt.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour toutes formalités à suivre dans cette affaire.

b) Révision des loyers 2020

LOCATAIRE	MONTANT MENSUEL	MONTANT ANNUEL
Révision au 1^{er} janvier		
GARAGE (M. Dessoudeix)		171.01 €
FENELON N°1 – (Mme Chinours)	222.16 €	
FENELON N°2 – (Mme et M. Porcher)	267.68 €	
FENELON N°3 – (Mme Labrousse)	222.16 €	
FENELON N°4 – (M Mc Ginnis)	327.69 €	
Révision au 1^{er} Mars		
GARAGE (Diana Manuel)	36.31 €	
Révision au 1^{er} Mai		
GARAGE (M. Terranova)	36.31 €	
Révision au 1^{er} Juin		
GARAGE (M. Rubio)	62.23 €	
Révision au 1^{er} Juillet		
Appart. 1 ^{er} Etage Mairie (M. Dessoudeix)	442.08 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE le montant des loyers des bâtiments communaux selon les propositions de Monsieur le Maire énumérées ci-dessus.

c) Logement de Michel ROUSSARIE

Suite au décès de Michel ROUSSARIE, le Conseil municipal s'interroge sur le devenir de ce logement. Une réhabilitation est à prévoir en tout état de cause.

V Personnel

a) titularisation d'un agent

Monsieur le Maire informe qu'il a titularisé Fanny SAID au grade d'adjoint d'animation, cette agente, qui exerce les fonctions d'ATSEM, a donné entière satisfaction durant sa période de stage.

b) Renouvellement d'un agent aux Services Techniques

Un agent ayant effectué plus de 5 ans en contrat aidé aux Services Techniques arrive en fin de contrat au 31 décembre prochain.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de lui proposer un contrat en CDD de 1 an, à 35/35^{ème}, au titre de l'article 38 (recrutement d'un travailleur reconnu handicapé), suivi, si l'agent donne satisfaction durant cette période, d'une titularisation. Il est précisé que le F.I.P.H.F.P. versera une aide de 2 000 € la première année et 4 000 € en cas de titularisation.

VI Grand Périgueux

a) CLECT

Monsieur Maire rappelle au conseil que le régime de la fiscalité professionnelle unique implique que l'agglomération perçoit l'intégralité de cette fiscalité. Il prévoit également que ce produit fiscal économique soit reversé à chaque commune sous la forme d'une attribution de compensation.

Cette attribution est réduite des charges transférées afin que l'intercommunalité puisse assurer le financement. Les calculs de transferts de charges interviennent à chaque transfert de compétences et sont figés dans le temps.

L'évaluation de ces transferts, encadrée par le code des impôts, est réalisée au cours d'une CLECT, où chaque commune est représentée. Le conseil communautaire a fixé le 22 mai 2014 sa représentation à un élu par commune.

La CLECT s'est réunie le 15 octobre 2019 afin de déterminer l'évaluation des impacts suivants :

- 1 : le transfert et le dé transfert d'itinéraires alternatifs,
- 2 : l'ouverture en journée entière le mercredi de l'ALSH de Chalagnac à la demande de la commune de Vergt,
- 3 : le transfert de l'entretien des chemins de randonnées,
- 4 : le transfert de la compétence des eaux pluviales urbaines,
- 5 : le transfert de la digue du canal de Périgueux suite aux transferts de la compétence GEMAPI en 2017.

Monsieur le Maire présente le rapport et plus précisément les points concernant la commune de Vergt.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- approuve le rapport de la CLECT du Grand Périgueux du 15 octobre 2019.

b) délégués au SIAEP

Monsieur le Maire rappelle qu'en début de mandat, 2 délégués titulaires et leur suppléant ont été nommés afin de représenter la commune dans le Syndicat d'adduction d'eau Isle Dronne Vern.

Il précise que Francis MAZIERAS, conseiller municipal démissionnaire, doit être remplacé de son poste de suppléant dès à présent.

Il rajoute qu'avec le transfert de la compétence « eau » au Grand Périgueux au 01 janvier 2020, il est nécessaire de désigner des délégués qui représenteront le Grand Périgueux au SIAEP Isle Dronne Vern du 01 janvier 2020 jusqu'au renouvellement des conseils municipaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne Pierre HENNINOT comme délégué suppléant de Raymond CACAN pour représenter la commune au SIAEP Isle Dronne Vern jusqu'au 31 décembre 2019,
- désigne comme délégués destinés à représenter le Grand Périgueux au SIAEP Isle Dronne Vern, à compter du 01 Janvier 2020 et jusqu'au renouvellement des conseils municipaux :

délégué titulaire : Raymond CACAN
délégué titulaire : René DUPUY

suppléant : Pierre HENNINOT
suppléant : Bernard DELPRAT

c) P.L.U.I.

Monsieur le Maire fait part d'une réunion organisée par le Grand Périgueux. Cette réunion a eu pour but d'informer les communes du travail réalisé par le Grand Périgueux dans le cadre de l'élaboration du PLUI et de mettre en évidence tous les efforts de ce dernier afin d'obtenir un maximum de terrains constructibles.

Il précise cependant que les Personnes Publiques Associées, obligatoirement consultées, ont parfois largement réduit les surfaces constructibles envisagées. Il rajoute que l'Etat est exigeant dans la réduction des surfaces constructibles car, au vu des perspectives d'évolution démographique faible, il souhaite que soient réhabilités les logements vacants plutôt que d'ouvrir de nouvelles zones constructibles.

Egalement, le PLUI réalisé à l'échelon de l'agglomération est soumis à l'avis du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) à l'échelle du pays et ensuite au S.R.A.D.D.E.T. (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) à l'échelle de la nouvelle Région. Les prescriptions du SCOT ainsi que celle du SRADDET venant se superposer sur Le PLUI.

Ainsi, après approbation du PLUI, ce dernier sera soumis à des prescriptions du SRADDET l'obligeant à une mise en conformité.

Bernard DELPRAT rajoute qu'il s'agit d'une spoliation des propriétaires et d'un scandale technocratique. Il estime que ce PLUI, comme la plupart, sera probablement attaqué au Conseil d'Etat, même s'il s'agit d'une maigre consolation.

d) Rapport d'activité 2018

Le rapport d'activité est présenté à l'assemblée qui en prend acte.

VII SDE 24

a) contribution forfaitaire IRVE

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du SDE 24 informant la collectivité qu'à compter de l'année 2020, une contribution financière de 25 € / mois et par borne IRVE, destinée à la maintenance des bornes, sera à la charge de la commune.

VIII Conseil Départemental

a) Budget participatif

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du budget participatif, un seul dossier concernant la commune de Vergt a été retenu. Il s'agit de celui du Tennis Club Vernois lequel souhaite construire un terrain de Padel.

Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres afin d'inciter la population à voter pour le projet vernois.

IX Ecole

a) Petits déjeuners

Monsieur le Maire indique que la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles élémentaires situées dans des territoires en fortes difficultés sociales, la distribution des petits déjeuners sur le temps périscolaire ou scolaire.

Il précise que ce dispositif expérimental a été mis en place dès la rentrée de novembre 2019 pour les élèves fréquentant le périscolaire maternel uniquement et rajoute que la commune percevra une contribution du ministère destinée à prendre en charge le coût des petits déjeuners.

Il précise qu'après échanges avec l'Inspection Académique, cette expérimentation pourrait également être mise en place pour les élèves de l'école primaire également.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-accepte la mise en place des « petits déjeuners », à titre expérimental, pour l'ensemble de l'école élémentaire (maternelle + primaire).

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'Inspection d'Académie.

X Questions diverses

a) Mouvement paysan

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu du Mouvement Paysan 24, lequel demande à la commune de se positionner sur la prise éventuelle d'un arrêté municipal interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas prendre d'arrêté.

b) Appels à projets ruralité

Le Pays de l'Isle a fait part d'un appel à projets destiné à favoriser le développement de solutions innovantes en milieu rural.

L'information sera transmise aux associations.

c) Nomination d'un délégué « jeunesse »

Dans le cadre d'un projet de la CLE, un comité de réflexion sur la jeunesse va être créé.

Annick CIRARD est désignée pour intégrer ce comité.

d) Référendum - Privatisation des Aéroports de Paris

Monsieur le Maire rappelle qu'une campagne pour l'obtention d'un référendum sur la privatisation des Aéroports de Paris est en cours et ce jusqu'au 12 mars 2020.

Chaque électeur est ainsi amené à signer en ligne ou en mairie pour demander ce référendum.

Aussi, il faut obtenir 4,7 millions de voix pour qu'un référendum soit décidé. A ce jour, moins de 1 million de voix ont été recueillies.

e) Remerciements de Mme HILAIRE

Sur l'initiative des commerçants du marché et après accord de la municipalité, une habitante de St Laurent des Bâtons, assidue du marché hebdomadaire, s'est vue remettre, à l'occasion de ces 100 ans, le certificat d'assiduité du marché de Vergt, spécialement créé pour l'occasion.

f) Conseil d'école

Monsieur le Maire fait part du dernier conseil d'école de l'école maternelle. Les périodes de canicule ont provoqué une très forte chaleur dans les locaux. Des solutions seront recherchées pour diminuer la chaleur.

g) Illuminations

Véronique DUFRAIX indique qu'il a fallu racheter des illuminations de Noël, certaines étant obsolètes.

h) Collectif des associations

Le collectif organise une soirée théâtre « Le Choix du Roi », le 14 décembre prochain à Lacropte.

i) Téléthon

Annick CIRARD rappelle que le Téléthon se déroulera le 6 et 7 décembre prochain avec de très nombreuses animations.

L'ordre du jour est levé à 19 h 45.

SIGNATURE DES ELUS

Raymond CACAN, Maire	
Pierre JAUBERTIE, 1 ^{er} adjoint	
Véronique DUFRAIX, 2 ^{ème} adjointe	
Jean-Patrick CHARPENTIER, 3 ^{ème} adjoint	
Annick CIRARD, 4 ^{ème} adjointe	
Michaël VIGIER, 5 ^{ème} adjoint	
Michel COURDEAU, conseiller municipal	
Raymonde GUILLEMOT, conseillère municipale	
Geneviève CHAMPAGNE, conseillère municipale	
Brigitte BAZINGETTE, conseillère municipale	
Pierre HENNINOT, conseiller municipal	
Marc VICTORION, conseiller municipal	
Isabelle LABRUE, conseillère municipale	
Magali REIMHERR, conseillère municipale	
René DUPUY, conseiller municipal	
Bernard DELPRAT, conseiller municipal	

Elisabeth BOCQUET, conseillère municipale	
Cendrine LAGRANGE, conseillère municipale	
Gérard SAINTAGNE, conseiller municipal	